



# Le Beausset

Le Beausset, Jeudi 30 Juin 2022,

**Le Maire,  
Edouard FRIEDLER**

**Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil Municipal de la ville du Beausset**

N/réf : EF / DA / NB  
Affaire suivie par : La Direction Générale des Services

Objet : Convocation pour le Conseil Municipal du mercredi 6 juillet 2022

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Vous êtes convié(e) à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera en séance publique le

**MERCREDI 6 JUILLET 2022 à 18h00**

**Salle AZUR, sise Esplanade Charles de Gaulle  
Le Beausset**

Cette réunion se tiendra selon les mesures sanitaires et de sécurité en vigueur avec mise à disposition de gel hydro-alcoolique et masques.  
Pour rappel, l'usage du stylo personnel est préconisé.

Les débats sont accessibles en direct de manière électronique sur  
<https://www.facebook.com/lebeaussetofficiel>.

Vous trouverez en pièces jointes l'ordre du jour, la note de synthèse et ses annexes.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire  
Edouard FRIEDLER**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



## ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

1. Autorisation au Maire de signer une convention avec le CAUE relative à l'étude de requalification de la place De Gaulle dans le cadre de Petites Villes de Demain,
2. Autorisation au Maire de signer un avenant N°1 au bail commercial consenti à la Société SASU GI LOCATION DE BENNES,
3. Prolongation de la participation communale au transport scolaire (Intra-muros) 2022-2023,
4. Rapport d'activité 2021 de l'ODEL VAR – DSP CLSH,
5. Modification de la grille tarifaire Familles des activités périscolaires (matins et soirs) - ALSH – Avenant n°2 au contrat d'affermage.

### Informations :

- 1- Liste des décisions par délégation gestion courante L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales passées en intersession,
- 2- Liste des contrats et marchés valant décisions en vertu de la délégation gestion courante de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales passées en intersession,
- 3- Questions diverses.